

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Représentés : 2

Absents : 5

Date de convocation : 25 novembre 2024

Date d'affichage : 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RIVAS Natacha – MAGNIN Carine - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Michel - RETORNAZ Lénaïck

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie)

Étaient absents : RETORNAZ André – GRANGE Guy - CLAPPIER Pascal – KWIATKOWSKI Johann – GRANGE Annick

Monsieur MARTIN Jean-Marie est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 24-11-133

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous rappelle que conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Ainsi, afin de procéder à la nomination d'un agent qui, suite à la réussite au concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, figure sur la liste d'aptitude établie par le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 29 octobre 2024, il convient de créer le poste correspondant au tableau des effectifs.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 22 novembre 2024, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 22 novembre 2024,

Sur la proposition de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 02/12/2024

Publication : 02/12/2024

Valloire, le 02/12/2024

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

